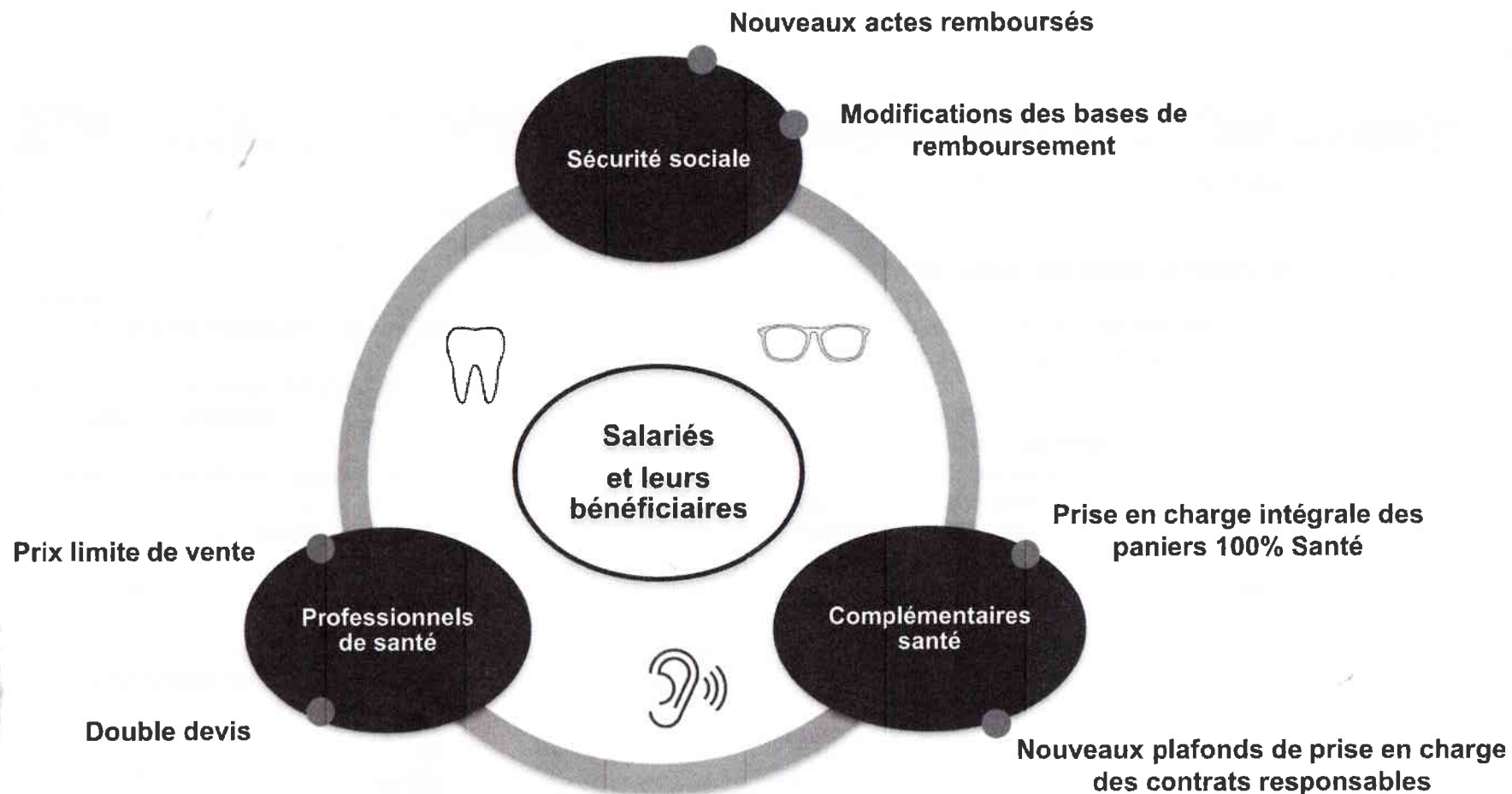


# Acteurs de la réforme 100% Santé



# Optique

## Principes de la réforme



Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : création de deux paniers de soins

### Panier 100 % Santé

**Monture d'un montant maximum de 30 € :**

- Minimum 35 modèles pour les adultes (17 modèles en 2 coloris)
- Minimum 20 modèles pour les enfants (10 modèles en 2 coloris)

**Verres (classe A) :**

- Incluant les traitements nécessaires (amincissement, antireflet, anti-rayures...)
- Avec des Prix limites de vente (PLV) compris entre 95€ et 370€ par équipement selon la correction

**Revalorisation des bases de remboursement de la Sécurité sociale**

- Suppression de la distinction adulte / enfant
- Base de remboursement :
  - Verres : entre 19,50€ et 102€ par paire

**Contrat responsable :** Prise en charge intégrale par la Sécurité sociale et la complémentaire santé

### Panier libre

**Tarifs libres** sur les montures et les verres (classe B)

**Diminution significative des bases de remboursement de la Sécurité sociale**

- Suppression de la distinction adulte / enfant
- Base de remboursement : 0,05€ par verre et par monture

**Contrat responsable :**

- Diminution du plafond de prise en charge de la monture à 100 € au lieu de 150 € : les plafonds existants (de 470 € à 850 €) seront désormais compris entre 420 € et 800 €
- Planchers / plafonds intégrant dorénavant le remboursement de la Sécurité sociale
- Modification de la définition des verres simples, complexes et très complexes
- Le renouvellement des équipements s'apprécie de date à date

- Évolution des délais de renouvellement des équipements (1 équipement tous les 2 ans pour les adultes et enfants d'au moins 16 ans ou un an en cas d'évolution de la correction)
- Obligation pour l'opticien de remettre un devis incluant un équipement 100 % Santé

# Impacts du réseau de soins Optique\*

	Nombre d'actes		Coût moyen constaté par acte		Reste à charge moyen	
	Réseau	Hors réseau	Réseau	Hors réseau	Réseau	Hors réseau
Équipements Adulte						
Verres unifocaux	42	116	104,01€	94,26€	0%	30,1%
Verres multifocaux	38	123	216,84€	227,34€	0%	25,3%
Monture	43	121	159,93€	173,49€	12,8%	16,3%
Équipements Enfant						
Verres	32	76	87,97€	83,32€	0%	19,2%
Monture	12	31	128,78€	143,22€	2,1%	8,8%

→ Un réseau qui permet de diminuer le reste à charge moyen

# Dentaire

## Principes de la réforme



Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : création de trois paniers de soins

Panier 100 % Santé	Panier modéré	Panier libre
<p><b>Prix limites de facturation des prothèses dentaires dégressifs de 2019 à 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ex d'une couronne céramo-métallique sur incisive, canine, ou 1<sup>ère</sup> prémolaire : 530€ au 1<sup>er</sup> avril 2019 puis 500€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020</li> </ul>	<p><b>Prix limites de facturation des prothèses dentaires dégressifs de 2019 à 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ex d'une couronne céramo-métallique sur 2<sup>ème</sup> prémolaire : 550€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020</li> </ul>	<p><b>Tarifs libres</b></p>
<p>Evolution des actes en fonction des matériaux utilisés et de la position des dents</p>	<p>Evolution des actes en fonction des matériaux utilisés et de la position des dents</p>	<p>Evolution des actes en fonction des matériaux utilisés et de la position des dents</p>
<p><b>Evolution des bases de remboursement de la Sécurité sociale</b>, en fonction des actes, à la hausse comme à la baisse</p>	<p><b>Evolution des bases de remboursement de la Sécurité sociale</b>, en fonction des actes, à la hausse comme à la baisse</p>	<p><b>Evolution des bases de remboursement de la Sécurité sociale</b>, en fonction des actes, à la hausse comme à la baisse</p>
<p><b>Contrat responsable</b> : prise en charge intégrale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les couronnes et les bridges</li> <li>Au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les prothèses amovibles</li> </ul>	<p><b>Contrat responsable</b> : aucun encadrement de la prise en charge (hormis la prise en charge du ticket modérateur)</p>	<p><b>Contrat responsable</b> : aucun encadrement de la prise en charge (hormis la prise en charge du ticket modérateur)</p>

- Déploiement de ces 3 paniers lissé du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Revalorisation des soins bucco-dentaires les plus fréquents en contrepartie du plafonnement des tarifs des prothèses dentaires



# Audiologie

## Principes de la réforme



Au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : création de deux paniers de soins

### Panier 100 % Santé Classe 1

**Prix limites de vente (PLV)** pour les prothèses auditives avec encadrement progressif des tarifs du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 1<sup>er</sup> janvier 2021

- Assurés de plus de 20 ans : 1 300€, 1 100€ puis 950€
- Assurés de 20 ans et moins : 1 400€

#### Revalorisation des bases de remboursement de la Sécurité sociale

- Assurés de plus de 20 ans : 300€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 350€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et 400€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Assurés de 20 ans et moins : 1 400€

Qualité des équipements encadrés (3 fonctionnalités au minimum à présenter sur une liste définis d'options)

**Garantie 4 ans**, service et entretien inclus

**Contrat responsable** : prise en charge intégrale par la Sécurité sociale et la complémentaire santé

### Panier libre Classe 2

#### Tarifs libres

#### Revalorisation des bases de remboursement de la Sécurité sociale

- Assurés de plus de 20 ans : 300€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 350€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et 400€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Assurés de 20 ans et moins : 1 400€

Qualité des équipements encadrés (3 fonctionnalités au minimum à présenter sur une liste définis d'options)

**Garantie 4 ans**, service et entretien inclus

**Contrat responsable** : instauration d'un **plafond de prise en charge à 1 700 € par oreille**, y compris ticket modérateur et remboursement de la Sécurité sociale, tous les 4 ans